

LES CONTRACTUELLES IRD EN LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LES INÉGALITÉS !

Un collectif de contractuel.les s'est courageusement mobilisé pour lancer [une pétition](#) que les syndicats de l'IRD soutiennent et vous encouragent à signer (vous pouvez le faire de manière anonyme) et à relayer :

En 2021, nous avons été 790 nouveaux contractuel.les à être recruté.es à l'IRD pour seulement 71 fonctionnaires. Nombre de nos collègues sont déjà parti.es. Les contractuel.les représentent désormais 34% des agents de l'IRD (dont 58% de femmes) et la durée moyenne de leurs contrats est à peine plus d'un an ce qui constitue une précarisation importante des agents et des collectifs de travail.

Rappelons sur le plan des inégalités de genre, **les femmes sont évidemment surreprésentées (60%)** parmi les contractuels les plus précaires (CDD de droit public). Dans la catégorie ingénieur.e et technicien.ne, c'est 62% de femmes. Dans cette même catégorie, sur subvention pour charge de service public (financements non pérennes), cette proportion monte à 68% de femmes. Nous observons un lien manifeste entre le degré de précarité de l'emploi et la proportion de femmes.

Sur le plan d'accès aux droits, après quatre ans d'attente d'une charte des contractuel.les à jour, les syndicats entament enfin les discussions avec la direction.

La direction affiche une démarche d'amélioration de notre situation. En novembre 2022, l'IRD a mis en œuvre une **revalorisation du barème des salaires des contractuel.les**. Cela pourrait être une bonne nouvelle, mais cette revalorisation **ne concerne que les agent.es recruté.es à partir de novembre 2022** ! Contrairement aux autres établissements publics de recherche, les contrats établis avant cette date ne bénéficieront pas de cette revalorisation, que ce soit en cours de période, à l'occasion du renouvellement du CDD ou à la date anniversaire du CDI.

Les contractuel.les sont pourtant toutes et tous confronté.es de la même manière à l'inflation et au contexte de crise économique, qu'ils ou elles aient été recruté.es avant ou après novembre 2022. Ce « deux poids, deux mesures » est simplement scandaleux.

La Présidente Directrice Générale de l'IRD, Madame Verdier, a reçu une évaluation du surcoût pour l'IRD. Si l'ensemble des agents de l'IRD soutenait cette revendication, la décision qu'elle doit prendre aurait plus de chance d'être la bonne.

C'est pourquoi nous, collectif des contractuel.les et organisations syndicales, appelons toute la communauté IRD à se mobiliser solidairement pour soutenir cette revendication en signant massivement [la pétition du Collectif CONTRACTUEL.LES IRD](#) et en la diffusant très largement :



Le collectif des contractuel.les de l'IRD, et les organisations syndicales de l'IRD :



Avec le soutien du **collectif des contractuel.les de l'INSERM**.